

# 1. Contexte

La stratégie pour la coopération de l’Union européenne en matière de recherche et d’innovation (R&I) publiée en 2012[[1]](#footnote-1) soutient les objectifs consistant à renforcer l'excellence de l’Union en matière de R&I, son caractère attractif et sa compétitivité économique et industrielle, à relever des défis sociétaux d’envergure mondiale et à soutenir les politiques extérieures de l’Union. Il s'agit d’un élément fondamental de la priorité «Ouvert au monde» de la politique de R&I de l’Union.

Ces objectifs s’appliquent de différentes façons selon le pays ou la région partenaire au niveau international. Pour l’EEE, l’AELE et les pays de l’élargissement de l'Union, l'accent est mis sur la promotion de l’intégration dans l’Espace européen de la recherche (EER). Pour les pays de la politique européenne de voisinage, l’objectif est de soutenir un Espace commun de la connaissance et de l’innovation réunissant la coopération en matière de R&I, la mobilité des universitaires et le renforcement des capacités. Pour les pays industrialisés et les économies émergentes, les objectifs sont notamment d’accroître la compétitivité, de relever ensemble les défis d’envergure mondiale et de renforcer la participation aux chaînes de valeur internationales. Pour les pays en développement, l’accent est mis sur la promotion de leur développement durable et sur la résolution des problèmes sociétaux d’envergure mondiale. Dans tous les cas, les domaines de coopération sont identifiés sur la base des capacités de R&I, des opportunités d’accès au marché, de la contribution aux engagements internationaux et des conditions-cadres existantes en matière de R&I.

La stratégie est organisée selon six domaines d’actions principaux: (i) ouvrir Horizon 2020, le programme-phare de l’Union en matière de R&I, aux chercheurs et aux innovateurs du monde entier et soutenir des activités ciblées sur la base des domaines de coopération prioritaires avec des pays et régions partenaires au niveau international; (ii) améliorer les conditions-cadres qui sous-tendent la coopération internationale; (iii) jouer un rôle moteur sur les forums internationaux et collaborer avec les organisations internationales; (iv) renforcer le partenariat avec les États membres; (v) intensifier les synergies avec les politiques extérieures de l’Union; et (vi) élargir la communication et renforcer le contrôle.

Le présent document est le deuxième rapport biennal sur la mise en œuvre de la stratégie et sa structure s’aligne sur celle de la stratégie elle-même. Les conclusions du premier rapport[[2]](#footnote-2) étaient les suivantes: il convient de mieux intégrer la coopération internationale dans la programmation stratégique et l’élaboration du programme de travail d’Horizon 2020; il importe de poursuivre les efforts visant à supprimer les obstacles à la coopération; des approches globales sont nécessaires pour relever plus efficacement les défis d’envergure mondiale; il convient de mettre durablement l'accent sur l’amélioration des synergies avec les États membres et avec les politiques extérieures de l’Union; il y a lieu d’affiner la stratégie de communication; des indicateurs quantitatifs devraient sous-tendre le contrôle de l’efficacité de la stratégie. Le présent rapport présente les mesures prises pour donner suite à ces conclusions en ce qui concerne les éléments concrets à fournir, comme le nouveau mécanisme de cofinancement lancé par l'UE et la Chine en vue de soutenir des projets de recherche et innovation dans les domaines stratégiques d'intérêt commun.

# 2. Priorités de la coopération

Au cours des deux dernières années, la planification stratégique des États et des entreprises a donné une dynamique nouvelle à la coopération mondiale en matière de R&I. L’une des principales priorités de la Commission européenne est de faire de l’Union «une Europe plus forte sur la scène internationale» et être «Ouvert au monde» est l'un des principes au cœur de la politique de l’Union en matière de science, de recherche et d’innovation. La Commission entend exploiter les atouts de l’Union dans les domaines de la science et de la technologie pour lui donner un rôle moteur dans les débats à l'échelle mondiale et pour pratiquer davantage la diplomatie scientifique afin de contribuer à accroître l’influence de l’Union au niveau mondial. Cela suppose d’utiliser la langue universelle de la science afin de maintenir les canaux de communication ouverts et de faire en sorte que l’Union suive le rythme de la mondialisation en renforçant la coopération internationale en matière de R&I de manière à pouvoir relever les défis d’envergure mondiale.

Les défis dans les domaines tels que la santé, l'alimentation, l’énergie, l’eau, le changement climatique et l’économie circulaire ont une dimension mondiale par nature, et la Commission joue un rôle de premier plan dans différents partenariats multilatéraux de R&I afin de s’attaquer à ces problèmes de la manière la plus efficace. La Commission encourage vivement la coopération internationale dans la mesure où celle-ci favorise la production de nouvelles connaissances, augmente la qualité scientifique et améliore la compétitivité des systèmes de R&I[[3]](#footnote-3). Parallèlement, l’internationalisation renforce la productivité des investissements en R&D en permettant aux entreprises d’acquérir une meilleure connaissance des marchés internationaux, de participer à de nouvelles chaînes de valeur et de tirer un meilleur parti des marchés en croissance en dehors de l’Union.

L'expérience acquise dans la mise en œuvre de politiques visant à créer l’EER est utilisée pour guider les dialogues et les interactions dans un contexte international et pour permettre à la Commission de définir une vision d’un «Espace mondial de la recherche» dans lequel les chercheurs et les innovateurs peuvent collaborer sans entraves à travers les frontières et où les chercheurs, la connaissance scientifique et la technologie circulent le plus librement possible.

La Commission continue d’organiser régulièrement des dialogues de coopération en matière de science et de technologie (S&T) avec ses principaux partenaires internationaux et des dialogues stratégiques de haut niveau avec les principales régions du monde. Ces dialogues sont très utiles pour recenser de manière systématique des possibilités de coopération qui, combinées à une différentiation par pays ou région, favorisent la fixation de priorités. Les priorités se traduisent par la mise à jour des feuilles de route pluriannuelles en matière de coopération internationale ciblée avec douze pays et six régions, tel que présenté dans le document d’accompagnement des services de la Commission[[4]](#footnote-4).

# 3. Renforcer la dimension internationale d’Horizon 2020

La mise à jour des feuilles de route en matière de coopération internationale a été synchronisée avec le cycle de programmation stratégique d’Horizon 2020. De ce fait, les programmes de travail d’Horizon 2020 encouragent vivement la participation internationale à des consortiums et le nombre de thèmes considérés comme particulièrement pertinents pour la coopération internationale a augmenté, passant de 12 % des thèmes du 7e programme-cadre (7e PC) à plus de 27 % dans les programmes de travail couvrant la période 2014-2017.

La coopération internationale passe en majeure partie par la participation à des projets Horizon 2020, mais aussi par des appels conjoints[[5]](#footnote-5) et par le jumelage de projets financés par les partenaires internationaux en vue d’échanger les connaissances et d’exploiter les synergies. En outre, de nombreux thèmes de programmes de travail contribuent à la mise en œuvre d’initiatives programmatiques multilatérales conçues pour relever les défis sociétaux avec la participation de la Commission et des agences de financement nationales et régionales.

Malgré l'augmentation du nombre de thèmes jugés pertinents pour la coopération internationale, les résultats des deux premières années d’Horizon 2020 révèlent que le taux de participation d’entités de pays partenaires non associés aux conventions de subvention pour des actions collaboratives a chuté, passant de 4,9 % dans le cadre du 7e PC à 2,4 % à peine dans le cadre d’Horizon 2020[[6]](#footnote-6). Seuls 11,7 % des conventions de subvention «Horizon 2020» intègrent un ou plusieurs partenaires basés en dehors des États membres de l’Union et des pays associés Horizon 2020, contre 20,5 % dans le cadre du 7e PC. La contribution de l’Union aux entités extérieures aux États membres de l’Union et aux pays associés a chuté, passant de 2,0 % du budget dans le 7e PC à 0,7 % dans le cadre d’Horizon 2020. Le budget total investi par des entités de pays partenaires non associés dans la coopération à des projets Horizon 2020 a également chuté, passant de 60 millions d’euros à 29 millions d’euros par an.

La baisse de la participation internationale aux conventions de subvention observée entre le 7e PC et Horizon 2020 s’explique en partie par les facteurs suivants: la modification des règles de financement pour le Brésil, la Russie, l’Inde, la Chine et le Mexique; les conflits récents et les évolutions sociopolitiques dans le voisinage de l’Union; ainsi que l'association de l’Ukraine à Horizon 2020 alors qu'elle ne l'était pas au 7e PC. Une autre différence essentielle par rapport au 7e PC est que, malgré l’augmentation du nombre de thèmes jugés pertinents pour la coopération internationale, il n’existe que très peu de projets pour lesquels la participation internationale est obligatoire. Enfin, la focalisation accrue du programme sur les activités plus proches du marché a nécessité de trouver un équilibre adéquat entre la coopération internationale et la sauvegarde des intérêts des entreprises de l’Union.

En ce qui concerne le niveau de mobilité des chercheurs, 2,6 % des chercheurs principaux du Conseil européen de la recherche (CER) sont venus dans des États membres de l’Union/pays associés depuis des pays partenaires non associés. Des agences de financement extérieures aux États membres de l’Union et aux pays associés ont financé des scientifiques en début de carrière pour leur permettre de rejoindre temporairement des équipes de recherche conjointes dirigées par des bénéficiaires de subventions du CER par le biais d’accords de mise en œuvre avec sept pays[[7]](#footnote-7).Dans le cadre du volet «bourses individuelles» des actions Marie Sklodowska-Curie (AMSC), les pays partenaires non associés ont reçu 280 chercheurs provenant des États membres de l’Union et des pays associés, tandis que 521 chercheurs de ces pays ont obtenu des bourses en Europe, ce qui correspond à 20 % de tous les bénéficiaires de bourses individuelles. En outre, des entités de pays partenaires non associés ont participé 459 fois à une RISE (coopération internationale et intersectorielle par des échanges de personnel dans le domaine de la R&I) et 209 fois à des ITN (réseaux de formation innovante), soit 29 % de toutes les participations à une RISE et 5 % de toutes les participations à des ITN.

La coopération internationale reste un aspect important de toutes les activités d’Euratom et continue d’être mise en œuvre à travers différents cadres multilatéraux (par ex. OCDE/AEN, AIE, AIEA, GIF) et à travers les accords bilatéraux de coopération Euratom avec des pays tiers. Une nouvelle approche de la recherche dans le domaine de la fusion encourage une intégration accrue dans tous les États membres de l’Union et pays associés afin d’assurer la réussite d’ITER.

# 4. Amélioration des conditions-cadres pour prendre part à la coopération internationale

La Commission a continué de s'attaquer de manière proactive aux obstacles à la coopération internationale en matière de R&I.

L’une de ses priorités a été d’encourager et d’aider les pays industrialisés et les économies émergentes à mettre en place des mécanismes de financement de la participation de leurs chercheurs aux actions d’Horizon 2020. Des mécanismes existent actuellement dans plusieurs pays, notamment la Corée du Sud, le Mexique, la Chine, la Russie, le Japon, l’Australie, l’Inde, certaines régions du Brésil et la province de Québec, au Canada. Le travail se poursuit en vue d’élargir leur champ d’application.

Dans certains cas, des dialogues ont abordé l'accès réciproque aux programmes de financement en matière de R&I, l'accès mutuel aux ressources et la coopération en matière de recherche prénormative et de normalisation. Ainsi, lors du dialogue UE-Chine sur la coopération dans l’innovation organisé en juin 2015, les parties sont convenues d’assurer un accès réciproques à leurs programmes respectifs de financement de la R&I par des règles de participation basées sur l’égalité de traitement, une information claire et sans retard des participants et des échanges réguliers de données.

La Commission effectue actuellement une analyse des règles en matière d’immigration dans le but d’attirer plus efficacement les talents vers l’Union. Elle envisage notamment de soutenir les entrepreneurs hautement qualifiés désireux de créer des entreprises dans l’Union.

Par ailleurs, les forums multilatéraux mondiaux de différents domaines thématiques se sont penchés sur les conditions-cadres telles que l’accès ouvert aux données et infrastructures de recherche dans leurs domaines respectifs. C’est ainsi qu’en 2015, le Forum Belmont, coprésidé actuellement par la Commission, a adopté des principes visant à faire en sorte que les données issues de la recherche mondiale sur le changement climatique soient visibles, accessibles, compréhensibles, bien gérées et conservées correctement. Cette politique d’ouverture favorise le financement d’agences collaborant au niveau international pour renforcer l’excellence et l’intégrité de la science et pour faciliter l’innovation.

Les feuilles de route pluriannuelles pour la coopération contiennent des informations plus détaillées sur les conditions-cadres en place pour chaque pays/région et les priorités d’améliorations futures.

# 5. Jouer un rôle moteur dans les initiatives multilatérales et collaborer avec les organisations internationales pour relever les défis sociétaux d’envergure mondiale

La portée et l’interconnectivité croissantes des défis sociétaux nécessitent plus que jamais une collaboration internationale entre toutes les disciplines et tous les secteurs et appellent à une coopération programmatique renforcée autour de programmes de R&I communs.

Dans la R&I en matière de santé, les initiatives multilatérales mondiales sont des instruments importants de la coopération internationale. C'est ainsi que l'initiative en faveur de la collaboration mondiale en matière de recherche pour la préparation aux maladies infectieuses (GLOPID-R) rassemble les organismes de financement du monde entier afin d’assurer une réaction efficace au niveau de la recherche face aux grands foyers de maladies infectieuses susceptibles d’évoluer en pandémies. Lorsque la présence du virus Zika a été annoncée pour la première fois en novembre 2015, GLOPID-R a mobilisé ses membres en vue de recenser les lacunes de financement, de faciliter les synergies et d’optimiser l’investissement dans la recherche afin de répondre aux besoins de santé publique. Parallèlement, l’Union a lancé des appels à créer un réseau de recherche englobant toute l’Amérique latine afin de faciliter, de coordonner et de mettre en œuvre des recherches d’urgence contre la crise du Zika et de jeter les bases d’un réseau de recherche de préparation contre toute menace infectieuse future.

Au titre des premiers programmes de travail d’Horizon 2020, la Commission a investi près de 250 millions d’euros dans des thèmes qui contribuent directement aux objectifs de différents partenariats en matière de santé au niveau mondial[[8]](#footnote-8). On estime que l’investissement total (hors Commission) dans ces thèmes est proche de 850 millions d’euros sur la même période, un chiffre suffisant pour avoir une incidence significative au niveau mondial. L’Union prévoit également un budget maximal de 683 millions d’euros pour le deuxième partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP), dans le cadre duquel 14 pays européens et 14 pays africains soutiennent les recherches collaboratives qui accélèrent le développement clinique de nouvelles interventions ou d’interventions améliorées pour prévenir ou traiter le VIH/SIDA, la tuberculose, la malaria et les maladies infectieuses négligées en Afrique subsaharienne.

En matière de R&I sur le changement climatique et l’environnement, les premiers programmes de travail d’Horizon 2020 incluaient plusieurs thèmes conçus pour contribuer au respect des engagements pris dans le cadre du Forum Belmont et du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et pour apporter des contributions au Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC). Dans de nombreux cas, ces activités internationales sont soutenues par Horizon 2020 par l’intermédiaire des ERA-NET. Le budget Horizon 2020 total pour ces thèmes est proche de 200  millions d’euros, et l’investissement total provenant de tous les partenaires dans ces initiatives est estimé à trois ou quatre fois ce montant pour la même période. Ces thèmes sont importants pour apporter des solutions efficaces aux défis du changement environnemental au niveau mondial et pour relier les ressources d’observation de la Terre à l'échelle mondiale dans différents domaines comme la résistance aux catastrophes et le développement urbain durable.

Dans le domaine de la bioéconomie, l’accent a été mis sur la coopération internationale en vue d’une sécurité alimentaire durable. Cette démarche a inclus des initiatives avec la Chine, les pays de l'est asiatique et l’Afrique, et une croissance bleue qui soutient la mise en œuvre de l'Alliance dans le domaine de la recherche sur l'océan Atlantique et de l’initiative BLUEMED sur la R&I marine et maritime pour la Méditerranée. Un Forum international de bioéconomie est également en cours d’organisation avec la participation des partenaires mondiaux en matière de R&I. À ce jour, des thèmes de programmes de travail Horizon 2020 représentant une valeur de plus de 180 millions d’euros ont soutenu ces initiatives et les premiers résultats de ces investissements sont désormais visibles. Ainsi, de nouvelles cartes ont été élaborées pour présenter les caractéristiques des fonds marins qui s'avèrent importantes pour définir les habitats favorables à la pêche ainsi que les sites de conservation majeurs et pour assurer une navigation sûre dans le transport maritime.

Le groupe international de hauts fonctionnaires sur les infrastructures mondiales de recherche a créé de nouvelles opportunités de collaboration pratique et lancé un certain nombre d’études de cas conçues pour recenser les bonnes pratiques issues de différents processus d’internationalisation des infrastructures de recherche.  Ce groupe s’efforce également d’identifier les terrains d’entente permettant d’élaborer, au niveau international, des politiques relatives à l’accès aux infrastructures de recherche, à la gestion des données et au potentiel d’innovation des infrastructures de recherche.

Les résultats de la R&I européenne ont contribué à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un certain nombre d’engagements internationaux tels que la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la convention sur la diversité biologique, le programme de développement durable à l’horizon 2030, le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, la conférence Habitat III sur le développement urbain durable, un certain nombre d’accords environnementaux et diverses résolutions de l’Organisation mondiale de la santé. Par exemple, plus de mille publications de projets du 7e PC ont contribué au cinquième rapport d’évaluation du GIEC, qui a fourni les données factuelles ayant servi de base aux négociations lors de la conférence des Nations unies sur le changement climatique organisée à Paris en 2015. De même, différents systèmes et services mis en œuvre par la Commission, comme le Centre d'expertise en gestion des risques de catastrophe et le service de gestion des situations d’urgence Copernicus sous-tendent la réalisation d’un certain nombre de ces engagements.

La Commission a continué de jouer un rôle actif au sein de différents organes internationaux (notamment de l’OCDE) consacrés à la politique de R&I et dans le cadre des réunions du G7/G20. En octobre 2015 et mai 2016, par exemple, la Commission a assisté aux réunions des ministres du G7 en charge des sciences, qui ont décidé de renforcer leur coopération dans la recherche sur la santé mondiale, l’avenir des mers et océans, les infrastructures de recherche, l’innovation inclusive, la question de genre et la science ouverte, et de coopérer dans le domaine de l’énergie propre dans le contexte de la Mission Innovation.

Bon nombre de ces forums internationaux continuent d’attirer de nouveaux membres, ce qui est vital pour leur réussite. Ainsi, GLOPID-R compte désormais 23 membres issus de 16 pays, tandis que le Forum Belmont inclut actuellement 21 agences de financement et quatre forums internationaux.

# 6. Renforcer le partenariat avec les États membres

Un aspect important de la stratégie consiste à approfondir et à renforcer le partenariat entre la Commission et les États membres.

La coopération avec les États membres est assurée par différents forums. Bien souvent, la Commission et plusieurs États membres participent ensemble à des initiatives multilatérales mondiales. Un autre exemple de coopération est la participation de l’Union aux programmes et appels conjoints des États membres en matière de R&I, par exemple par des initiatives lancées au titre de l'article 185 du traité FUE. Le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA), axé sur la recherche de solutions innovantes aux problèmes liés à l’alimentation et à l’eau, est un bon exemple du travail effectué en vue de renforcer le partenariat entre l’Union et les États membres au titre de l'article 185 du traité FUE. La Commission encourage également le renforcement des activités d’internationalisation des initiatives de programmation conjointe, notamment par des actions de coordination et de soutien. La Commission et les États membres coopèrent également dans le cadre de plates-formes thématiques comme le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques, afin d’assurer une stratégie cohérente de l’Union vis-à-vis de ses partenaires internationaux.

En tant qu’organe consultatif, le Forum stratégique pour la coopération S&T internationale (SFIC) a continué de jouer un rôle actif en tant que plateforme d’échange et en réseautage avec les parties prenantes. Il a ainsi contribué à la mise en œuvre des accords de coopération S&T et a fourni des conseils de qualité en temps utile au Conseil comme à la Commission. Une coordination structurée des politiques entre la Commission et le SFIC a été assurée dans la perspective des réunions du Comité conjoint pour la coopération S&T et des dialogues stratégiques de haut niveau avec les pays et régions partenaires. Le SFIC a aussi contribué à la mise à jour des feuilles de route pluriannuelles, et des groupes de travail par pays (pour les États-Unis, la Chine, le Brésil et la Russie) ont contribué à créer une stratégie plus cohérence pour la coopération en matière de R&I avec ces pays. Un nouveau groupe de travail du SFIC dresse actuellement une vue d’ensemble des instruments et des bonnes pratiques pour la coopération internationale à utiliser par les États membres, les pays associés et la Commission. Le Forum a également contribué à la priorité de la feuille de route de l’EER concernant la coopération internationale fondée sur l’élaboration d’approches stratégiques communes et d’actions déterminées sur la base des priorités nationales des États membres[[9]](#footnote-9).

La dimension extérieure de l’EER sert de modèle à la Commission pour définir progressivement la vision d’un «Espace mondial de la recherche», avec des priorités variables selon les objectifs spécifiques de l’Union pour chaque région ou pays. Ainsi, l’«Espace commun de recherche» UE-CELAC[[10]](#footnote-10) a été déclaré objectif commun lors du sommet organisé par les deux régions en juin 2015, l’objectif étant d’accroître le niveau et l’intensité de la coopération. Cet espace s’appuie sur trois piliers stratégiques: améliorer la mobilité des chercheurs; promouvoir l’accès aux infrastructures de recherche; et relever ensemble les défis communs tels que le changement climatique, l’urbanisation durable, la santé, la bioéconomie et les TIC.

# 7. Intensifier les synergies avec les politiques extérieures de l’Union

Les aspects extérieurs et intérieurs des défis auxquels l’Union se trouve confrontée aujourd’hui sont de plus en plus liés, et l’urgence et l’envergure de ces défis nécessitent des décisions politiques rapides et des réactions internationales conjointes. L’importance stratégique de la coopération internationale en matière de R&I est souvent un thème central du dialogue stratégique général de l’Union avec ses principaux partenaires internationaux, comme en témoignent les conclusions de bon nombre de sommets internationaux récents.

La diplomatie scientifique est un élément important de cette stratégie. Elle présente une valeur ajoutée particulière dans les zones de conflit et de crise, où la coopération scientifique peut jeter des ponts entre les peuples et les nations. Ainsi, la Commission soutient le projet SESAME (rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient), dans le cadre duquel la science favorise une culture de paix et de coopération au Moyen-Orient. L’Union a obtenu le statut d’observateur au centre SESAME en 2015 et a apporté une contribution majeure à ce projet, notamment en fournissant un système d’aimant à la pointe de la technologie pour l’anneau de stockage principal et en apportant un soutien aux capacités de formation. On peut également citer les dialogues de haut niveau faisant suite au «plan d'action global commun» avec l’Iran, qui ouvrent la voie à une coopération plus étroite entre l’Union et l’Iran, notamment en matière de R&I dans des domaines tels que l’énergie renouvelable, le changement climatique et la bioéconomie.

Cette stratégie est aussi étroitement coordonnée avec les politiques de voisinage et d’élargissement de l’Union. La coopération de l’Union en matière de R&I avec les pays de préadhésion (Balkans occidentaux et Turquie) met l’accent sur l’intégration de ces pays dans l’EER, notamment par leur association à Horizon 2020. Les accords conclus récemment avec l’Ukraine, la Tunisie, la Géorgie et l’Arménie porteront à 16 le nombre total de pays associés à Horizon 2020.

Une autre dimension de la diplomatie scientifique est l’utilisation des données et conseils scientifiques pour anticiper les besoins, prévenir les conflits et les catastrophes et élaborer des politiques relatives aux défis d’envergure mondiale. Les projets soutenus par l’Union apportent une contribution significative. Par exemple, l’Union est l’un des principaux contributeurs à la recherche arctique et joue un rôle important dans tous les domaines prioritaires de la politique arctique intégrée de l’Union[[11]](#footnote-11). La Commission a aussi mis en place un mécanisme permettant de fournir en temps utile des avis scientifiques de qualité et indépendants, qui contribuera aux efforts continus en vue d'élaborer les meilleures politiques possibles fondées sur des données probantes.

Le nouveau cadre pour les partenariats de migration, qui vise une coopération renforcée avec les pays non membres de l’Union, met en exergue la nécessité pour l’Union d'accroître ses efforts en vue de combattre les causes profondes de la migration illégale. La recherche contribue à relever les défis et aide les décideurs politiques et les sociétés à s'adapter aux nouvelles tendances migratoires. Elle permet d’acquérir une meilleure compréhension des causes profondes, d’évaluer l’efficacité des actions et de contribuer à la conception de stratégies qui permettront une intégration plus réussie. L’initiative PRIMA contribuerait à combattre une grande partie des causes profondes de la migration depuis les pays du sud de la Méditerranée.

L’Union est résolue à mettre en œuvre dans sa totalité le programme de développement durable à l’horizon 2030. Cette mise en œuvre inclut un soutien de la part du programme Horizon 2020, qui devrait attribuer au moins 60 % de son budget au développement durable et 35 % à l'action climatique. Les projets de l’appel du programme de travail 2014-2015 concernant l’innovation dans le domaine de l’eau, par exemple, renforcent la coopération internationale avec les économies émergentes, en particulier la Chine et l’Inde, où ils créent également des liens avec des initiatives telles que la plateforme UE-Chine pour l’eau et l’initiative «Clean Ganga» pour un Gange propre. Ces projets contribuent également au partenariat Inde-UE sur l’eau lancé en 2016.

La Commission a soutenu également le développement durable et équitable en fournissant des ressources importantes pour lutter contre la fracture scientifique et pour renforcer les capacités S&T des économies à revenus moyens inférieurs. Cette démarche a encouragé les réseaux de R&I régionaux et internationaux à créer des synergies entre les principaux acteurs de la chaîne de valeur de l’innovation dans ces pays et à accroître leurs capacités institutionnelles de R&I. Le Fonds européen de développement, notamment, a contribué à trois programmes consécutifs de capacités de recherche intra-ACP[[12]](#footnote-12) pour un montant total de 70 millions d’euros. Avec une allocation indicative de 60 millions d’euros, l’Union a renouvelé jusqu’en 2020 son engagement à renforcer les capacités de recherche des pays ACP et à améliorer les systèmes de développement des compétences afin de soutenir l’innovation. Parallèlement, des subventions de recherche africaines à hauteur de 17,5 millions d’euros promeuvent la R&I le long de la chaîne de valeur alimentaire.

De même que les processus d’innovation sont de plus en plus organisés en réseaux mondiaux, les politiques en matière de commerce et d’investissement sont actuellement liées plus étroitement aux politiques industrielles et d’innovation. La Commission a continué à prendre des mesures pour faire en sorte que les accords de libre-échange ouvrent de nouveaux domaines à la concurrence et à l’innovation.

# 8. Affiner la stratégie de communication

Pour assurer la réussite de la stratégie, il est essentiel de faire en sorte que les atouts de l'UE en matière de S&T et son rôle dans la coopération internationale en matière de R&I soient universellement reconnus.

La Commission a poursuivi sa campagne de communication sur le thème «Horizon 2020 – Ouvert au monde» pour faire en sorte que ce programme soit connu dans le monde entier. Elle a également amélioré la visibilité et l’orientation sur le portail des participants et sur le site web consacré à la coopération internationale, notamment en fournissant des informations concernant le soutien disponible dans chaque pays pour les participants à Horizon 2020, y compris les mécanismes de cofinancement en place, les priorités de coopération actuelles et les points de contact.

Les délégations de l’Union ont contribué à promouvoir la stratégie de l’Union auprès des ministères concernés et parmi les acteurs de R&I dans le pays ou la région partenaire, et elles présentent les politiques et programmes de l’Union en matière de R&I lors d’événements et dans les médias. Les points de contact nationaux Horizon 2020 et les autres multiplicateurs dans l’Union, les pays associés et les pays partenaires ont continué de fournir des orientations et des conseils aux chercheurs et de les aider à rechercher des partenaires.

Par ailleurs, différents projets bilatéraux de soutien aux politiques signés avec les pays et régions partenaires ont poursuivi les activités de sensibilisation et de formation, les événements de partenariats et réunions à l’appui des dialogues stratégiques, ainsi que l'analyse et le suivi de la coopération. La Commission met actuellement en place un mécanisme qui s’appuiera sur les réseaux créés par ces projets et qui fournira des services visant à continuer à soutenir l’élaboration des politiques, la définition des priorités et la mise en œuvre de la stratégie.

# 9. Conclusions

Les objectifs de la stratégie et la nécessité de mener une action cohérente sont encore plus importants aujourd’hui qu’au moment du lancement de la stratégie il y a quatre ans. La mondialisation de la R&I n’est pas un phénomène nouveau, mais elle est devenue de plus en plus visible, notamment en ce qui concerne la recherche collaborative, la production internationale de technologie, la mobilité internationale des chercheurs et la diffusion des connaissances. L’ouverture au monde reste une priorité stratégique pour l’Union car elle est essentielle pour exceller dans les sciences et la technologie, pour commercialiser plus rapidement les résultats de la recherche et pour créer de nouvelles opportunités commerciales pour les secteurs à forte intensité de R&D. Cette ouverture est aussi cruciale pour résoudre les problèmes sociétaux d’envergure mondiale et pour permettre à l’Union de jouer un rôle moteur dans les débats et les développements au niveau mondial.

Les indicateurs quantitatifs qui sous-tendent le contrôle de l’impact de la stratégie montrent qu’il reste une marge d’amélioration importante en ce qui concerne l’utilisation d’Horizon 2020 comme instrument de coopération internationale (par des thèmes de programmes de travail plus pertinents, une participation renforcée aux conventions de subvention, des investissements plus importants de la part des partenaires internationaux et une plus grande mobilité des chercheurs) et au-delà (notamment par des initiatives programmatiques multilatérales)[[13]](#footnote-13).

Les dialogues stratégiques S&T et les feuilles de route de coopération vont continuer de servir de base à la définition des priorités dans la programmation Horizon 2020, et la dimension internationale des programmes de travail sera à la hauteur de l’ambition politique d’atteindre le niveau d’activités de coopération internationale du 7e PC. Des actions supplémentaires prévoiront des thèmes de programmes de travail présentant une envergure et une portée suffisantes et consacrés spécifiquement à la coopération internationale ainsi que le renforcement de la dimension internationale des actions d’innovation, des partenariats public-privé et des infrastructures de recherche présentant un intérêt au niveau mondial.

La Commission va continuer d’assurer proactivement de bonnes conditions-cadres pour la coopération internationale dans la perspective d’un «Espace mondial de la recherche», avec notamment des mécanismes de cofinancement en faveur d’un nombre accru de pays et de thèmes, la réciprocité d'accès et des régimes de visas favorisant la R&I.

Des mesures supplémentaires vont également être prises pour élargir la participation internationale et renforcer le rôle de l’Union au sein des forums multilatéraux mondiaux et des organisations internationales afin d’encourager des investissements plus importants dans l’élaboration de solutions innovantes aux défis d’envergure mondiale placés en tête des priorités de l’Union.

Des synergies plus fortes avec les actions des États membres seront également recherchées, notamment par une coordination structurée des politiques, l’ouverture de programmes conjoints à la participation internationale, l’analyse et l'apprentissage mutuel. Le SFIC continuera de jouer un rôle important pour renforcer le partenariat entre la Commission et les États membres.

La diplomatie scientifique sera utilisée plus largement en tant qu’outil influent des politiques extérieures de l’Union afin de construire des ponts en période de conflit, de contribuer à prévenir les crises et les catastrophes, de mieux comprendre les problèmes complexes et d’élaborer des stratégies communes pour prendre soin de notre planète. Elle servira également à élaborer des normes communes pour améliorer l’accès aux marchés et les échanges. La diplomatie de l’Union doit exploiter le noble langage de la science, au pouvoir unifiant remarquable.

En conclusion, on peut dire que des progrès ont été accomplis ces deux dernières années vers la réalisation des objectifs de la stratégie, mais qu’il faut en faire plus encore pour exploiter pleinement le potentiel de la priorité stratégique consistant à être «Ouvert au monde».

1. COM(2012) 497 [↑](#footnote-ref-1)
2. COM(2014) 567 [↑](#footnote-ref-2)
3. Commission européenne: Science, Research and Innovation Performance of the EU 2016. [↑](#footnote-ref-3)
4. Des feuilles de route plus détaillées sont disponibles à l’adresse http://ec.europa.eu/research/iscp [↑](#footnote-ref-4)
5. Dix appels conjoints et onze appels de jumelage ont été lancés à ce jour. [↑](#footnote-ref-5)
6. Inclut toutes les actions Horizon 2020, à l’exception de celles relevant du CER, des AMSC, de l’accès au financement à risque, de l'EIT, du CCR et des thèmes utilisant l’instrument destiné aux PME. [↑](#footnote-ref-6)
7. États-Unis d’Amérique, Corée du Sud, Argentine, Japon, Chine, Afrique du Sud, Mexique. [↑](#footnote-ref-7)
8. IRDiRC, IHEC, IHMC, IKMC, ICGC, InTBIR, GACD, GloPID-R, GTBVP [↑](#footnote-ref-8)
9. ERAC-SFIC 1354/16: «SFIC opinion on the Commission's ‘Open to the World’ agenda» [↑](#footnote-ref-9)
10. Communauté des États latino-américains et des Caraïbes [↑](#footnote-ref-10)
11. JOIN(2016)21 [↑](#footnote-ref-11)
12. Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. [↑](#footnote-ref-12)
13. Dans le cadre d’Horizon 2020, pour les actions collaboratives: pourcentage de thèmes du programme de travail mentionnant au moins un pays tiers ou une région; pourcentage des participations et budgets de pays tiers; pourcentage de conventions de subvention impliquant au moins un pays tiers participant; budget investi par les organisations de pays tiers; budget contribuant à des initiatives multilatérales internationales et leur effet de levier; et pour le CER et les AMSC: pourcentage de chercheurs de pays tiers dans les subventions. [↑](#footnote-ref-13)